

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Juin 2025

Procès-Verbal
SEANCE du 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 28 Mai 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absents excusés : Mme FRADIN, M. DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : J. COSSET

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 Mai 2025

DEL0506251 visée Préfecture le 13 Juin 2025

LOTISSEMENT DES MOULINS (Règlement)

Le Maire indique qu'il n'y a pas de précisions dans le règlement du lotissement sur les clôtures séparatives.

Il faut donc se référer au PLU.

Dans le PLU, pour cette zone 1AU

Il est stipulé « les clôtures doivent être réalisés en harmonie avec les constructions et clôtures implantées dans le voisinage ».

Le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

Devons – nous déposer un permis d'aménager modificatif pour modifier le règlement du lotissement ?

Le Maire soumet au vote

Pour un permis modificatif : 0

Contre un permis modificatif : 7

(M.FRADIN- Mmes GLODT, COUDRET, AUDEBERT, MM HANOUILLE – ALLAIN – COSSET)

Abstentions : 2 (Mme FOUCHÉ- M.LYS)

Le Conseil Municipal,

compte tenu des clôtures déjà édifiées,

DECIDE de ne pas déposer un permis modificatif modifiant le règlement du lotissement des Moulins.

JOURNEE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

La Préfecture a adressé un communiqué de presse (dont chacun a pu en prendre connaissance) lançant un appel à projet. Cet événement vise à sensibiliser aux risques

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Juin 2025

naturels et technologiques et à préparer chacun aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe.

Le Maire demande au Conseil municipal si il souhaite mener une action.

Le conseil municipal propose d'y réfléchir et de voir à la prochaine réunion.

DEL0506252 visée Préfecture le 13 Juin 2025

DEVIS DE MENUISERIE

Le Maire indique qu'il a sollicité des devis

- Pour le changement de 2 portes à l'école (côté Nord)
- Pour la réfection du bardage extérieur au 2 route du Port

Il précise, que compte tenu des délais, il souhaite passer commande rapidement afin que les travaux de l'école puissent se faire durant les grandes vacances.

Il fait part des propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise BOUGNOTEAU

dont le devis s'élève à 5 426.00 € HT soit 6 511.20 € TTC pour le changement de portes à l'école

Ainsi que le devis de pose d'un nouveau bardage pour l'appartement 2, rue du Port pour un montant de 970.00 € HT auquel sera ajouté l'option « plus-value bardage faux claire-voie pour un montant de 290.00 € HT soit un montant total de : 15 12.00 € TTC
Les crédits figurent au budget de l'exercice 2025 : compte 21312-149 pour les travaux à l'école et au 615228 pour les travaux au 2, rue du Port

DEL0506253 visée Préfecture le 13 Juin 2025

DEVIS SIGNALISATION MARQUAGE AU SOL

Le Maire fait remarquer que des signalisations au sol sont effacées (passage piétons, bandes STOP, zébras, logos PMR etc)

Il a sollicité un devis auprès de SAS GAM SIGNALISATION, celui-ci s'élève à 1 489.08 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise SAS GAM SIGNALISATION pour un montant de 1 489.08 € TTC ; cette dépense sera réglée sur le compte 615231.

DEVIS ELECTRICIEN SALLES ASSOCIATIVES

Suite aux vérifications périodiques des installations électriques, l'entreprise FERRARI-OSSATO a rectifié certains points.

En ce qui concerne les salles associatives, celle-ci propose de refaire un coffret de 18 modules. Des éléments actuels se trouvent en hauteur, ce qui n'est plus réglementaire.

Le Maire présente le devis estimatif qui s'élève à 4 302.08 € TTC

Le conseil municipal demande un autre devis pour pouvoir comparer.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Juin 2025

DEL0506254 visée Préfecture le 13 Juin 2025

TARIFS CANTINE AU 01/09/2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 1^{er} Juillet 2021 instaurant la tarification sociale pour la restauration scolaire de CRAVANS.

Le conseil municipal avait validé trois tarifs donc trois tranches selon les quotients familiaux.

Afin de rester en conformité avec la convention signée avec le Ministère des solidarités et de la santé et ainsi pouvoir percevoir l'aide de l'Etat, il convient de conserver une tranche de tarif inférieure ou égale à 1€.

Il rappelle sa délibération du 07 janvier 2025 relative à son application et les méthodes pour calculer le tarif appliqué aux familles qui restent inchangées.

Compte tenu des démarches entreprises pour utiliser des produits locaux et de qualité, Le Maire propose d'augmenter de 3 % les tranches 2 et 3 ainsi que les repas adultes.

Le Maire propose les tarifs suivants :

Enfants :

Tranche	Qf	Tarif cantine
1	≤ 1000	1.00 €
2	$1000 < Qf < 2000$	2.69 €
3	$Qf > 2000$	3.47 €

Dans le cas où une famille refuserait de fournir l'un des deux documents pour le calcul du quotient familial, la tranche 3 des tarifs lui sera appliquée

Adultes : 5.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE les nouveaux tarifs cantine tels que présentés ci-dessus

DIT que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} Septembre 2025 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant les nouveaux tarifs.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

DEL0506255 visée Préfecture le 13 Juin 2025

EVOLUTION BASE PREVISIONNELLE TFPNB

Le Maire fait part de l'évolution de la base prévisionnelle de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant de la base actualisé est à la baisse ;

Selon courrier de la DDFIP

Nouvelle base TFNB calculée : 52 121.00 €

Base TFNB sur état 1259 : 58 725.00 €

Différentiel : - 6 604.00 €

Les recettes seront donc inférieures à celles calculées lors de la réunion d'avril 2025, Il avait été prévu pour cette taxe une recette de 21 502 €, suite à cette rectification, la commune percevra : $52\,121 \text{ €} \times 36.63 \% = 19\,091 \text{ €}$, soit 2 411 € en moins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas bouger les taux et conserver la décision prise lors de la réunion du 10 avril 2025.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Juin 2025

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Ce point sera vu ultérieurement, M. le Maire n'a pas pu avoir le RV avec le technicien du SDEER.

14 JUILLET

Le Comité des fêtes demande une prise de courant au niveau de la fontaine

QUESTIONS DIVERSES

Voirie : VCc 11- Route de Chez Chauvin, une réunion préparatoire a eu lieu entre l'entreprise, le SDV et M. le Maire.

Après discussion, l'entreprise propose (pour une meilleure tenue) la pose de béton bitumeux semi-grenu.

Le devis signé s'élevait à 11 246.18 € TTC, le devis modifié s'élève à 14 022.67 € TTC
Le conseil municipal valide ces travaux supplémentaires.

DEL0506256 visée Préfecture le 13 Juin 2025

Bar-Restaurant : le maire indique que certains supports ou étagères en bois ne sont pas réglementaires dans la partie cuisine-laverie.

Il présente le devis pour le remplacement de ces étagères par des étagères inox, le devis s'élève à 2 653.00 € HT.

M.Charrau prendra à sa charge d'autres éléments.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

De plus, M. Charruau propose d'acheter un lave-vaisselle pour remplacer celui de la commune, vieillissant (acheté en 2012) qui ne fonctionne plus très bien.

La séance est levée à 20 H 35